

DECRET D/2022/ **0392** /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES DANS LES DEPARTEMENTS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu La charte de la transition ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu le Décret D/2022 /0387/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les hauts cadres de l'Etat dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1- **Directeur de Cabinet à la Primature** : Monsieur **Mohamed Lamine Sy SAVANE** précédemment Secrétaire Général au Ministère des Mines et de la Géologie.
- 2- **Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie** : Monsieur **Bachir CAMARA** précédemment Conseiller chargé des Mines et Energie à la Primature en remplacement de Monsieur **Mohamed Lamine Sy SAVANE** appelé à d'autres fonctions.

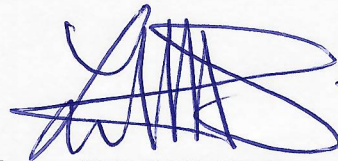


3- **Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger :**

Monsieur **Kabélé SOUMAH**, précédemment Conseiller à l'Ambassade de Guinée en France en remplacement de Monsieur **Mohamed Laho BANGOURA** appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 AOUT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA